Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 375

Artikel: Les femmes et les Tribunaux d'enfants

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260631

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

demanda à être attachée aux légations suisses, d'abord à Bruxelles, et ensuite à Prague. C'est là, loin de son pays et loin de sa famille, pour laquelle elle avait fait beaucoup de sacrifices, que la mort l'a frappée. Parmi ses dernières préoccupations figurait le souci de gagner les membres de notre colonie suisse au suffrage, et de faire jouer une pièce suffragiste à la soirée annuelle du Club! Du temps de la pétition fédérale pour le suffrage, elle nous avait aussi apporté une aide précieuse en collectant de nombreuses signatures parmi les Suisses à l'étranger, et en faisant passer à la presse des articles suffragistes.

Malgré sa mauvaise santé, Marguerite Mathez a toujours fait preuve d'une vaillance, d'une gaîté et d'un courage qui peuvent servir d'exemple et qui ont gravé sa mémoire dans le cœur de tous ceux et de toutes celles qui l'ont connue et aimée.

D.

Tenant à joindre notre témoignage personnel de regret à ce qui vient d'être dit, nous voudrions rappeler encore que, lors de la publication de la brochure classique en matière de propagande: *Le suffrage des femmes en pratique* (1926), Marg. Mathez, alors fonctionnaire fédérale, nous avait été d'un grand secours en nous procurant, par l'intermédiaire des légations de plusieurs pays à Berne, des renseignements et des précisions d'ordre légal et constitutionnel, qu'il nous était impossible d'obtenir autrement.

E. Gd.

La Conférence du Désarmement

Ses adversaires

...Pour les connaître, reprenons une fois encore les statistiques fournies par la S. d. N. sur les dépenses militaires.

Examinons par exemple les tableaux donnés pour la France et recherchons ce que sur 11 milliards 1/2 de dépenses totales (chiffre officiel pour 1930, et inférieur à la réalité), il va à des fournisseurs privés de matériel de guerre.

Il y en a 18 % pour l'armée, 62 % pour la marine et 58 % pour l'aviation. Appliquons ces pourcentages aux chiffres respectifs de dépenses. Nous obtenons un total de quatre milliards, soit environ le tiers de l'ensemble des budgets militaires.

Si l'on veut maintenant évaluer les bénéfices que réalisent les fabricants de matériel de guerre, après déduction des frais généraux et de l'amortissement de leur outillage, on restera en deça de la vérité en les fixant à 20 %. Proportion qui doit être fréquemment dépassée, car les fournitures sont souvent faites à des prix de *monopole* par des industriels qui n'ont pas de concurrents.

Vingt pour cent de 4 milliards font 800 millions.

Ainsi les bénéfices nets des fabricants de matériel de guerre s'élèvent au bas mot, en France à 800 millions par an (sans compter ceux des marchands de béton qui fournissent le ciment des fortifications, sans compter ceux réalisés sur les fournitures faites à l'étranger).

Comprend-on maintenant pourquoi de grandes puissances d'argent mènent bataille contre le désarmement qui les priverait d'une partie de leurs gains.

Comprend-on pourquoi une presse — dont on connaît trop la vénalité — fait campagne contre la conférence de Genève?

Comprend-on pourquoi des agences d'information et des journaux publient des dépêches alarmantes et entretiennent la crainte de la guerre menaçante?

Comprend-on que toutes les rumeurs belliqueuses, toutes les nouvelles fausses ou habilement déformées, propres à répandre la panique servent certains intérêts?

. . . . . .

Il n'y a pas que la France.

Dans tous les pays la proportion des dépenses militaires affectée à l'achat de matériel de guerre est à peu près la même.

Si donc l'univers dépense 100 milliards par an — c'est le chiffre officiel — pour des fins militaires, il en va environ trente-cinq à l'acquisition de matériel, et les marchands de canons, et autres instruments de destruction empochent au moins *sept milliards* chaque année à titre de bénéfices.

(*La Lumière,* Paris, janvier 1932).

L'élection de Hindenburg et les femmes allemandes

Combien il est instructif de jeter parfois un regard en arrière, oh! pas bien loin, pas plus loin qu'en 1925, date de la précédente élection du président du Reich allemand! Alors, en effet, la presse, tant antiféministe qu'indifférente à notre cause, n'avait pas assez de blâmes au bout de sa plume pour la « faute des femmes allemandes », coupables d'avoir voté pour le maréchal, en révélant ainsi leur totale incapacité politique. D'où il était tout naturel de déduire que, jamais, nos concitoyens, hommes prudents, ne reconnaîtraient aux femmes de chez nous ce droit de vote dont leurs sœurs d'Allemagne venaient d'user de si périlleuse façon.

Le 14 mars dernier, le vieux maréchal a été virtuellement élu une seconde fois à la présidence du Reich, au soulagement intense de tous ceux qui avaient raison de craindre la débâcle, non seulement allemande, mais intereuropéenne, qu'aurait entraînée le succès de Hitler et de ses partisans. Comme, en 1925, les femmes allemandes ont participé en grand nombre à cette élection, et davantage qu'en 1925, elles ont fait ardemment campagne pour Hindenbourg: il était significatif à cet égard de parcourir les journaux féministes allemands de ces dernières semaines. Le résultat de cette élection leur est donc dû pour une bonne part. Et, en bonne logique comme en toute équité, tous ceux qui, avec nous, respirent plus librement, devraient donc le mentionner... Mais nous cherchons encore le journaliste qui aura le courage de le rappeler.

Et une fois de plus, nous vérifions ainsi l'expérience déjà souvent faite: quand tout va mal, c'est notre faute. Et quand les affaires politiques sont par hasard plus réconfortantes, on nous ignore. Merci, Messieurs.

Seul le travail acharné construit les caractères.

Masaryk.

Les femmes et les Tribunaux d'enfants

Lors de la discussion récemment intervenue au Grand Conseil de Genève sur la réorganisation de la Chambre pénale de l'Enfance, nos Sociétés féminines ont immédiatement relevé avec grand intérêt la proposition formulée par M. Albaret, que la loi stipulât qu'un ou même deux postes de juges assesseurs fussent réservés à des femmes, disposition que contient d'ailleurs déjà le texte de la Commission. M. Fréd. Martin, conseiller d'Etat chargé du Département de Justice et Police, a manifesté quelques craintes à cet égard, ne se représentant pas bien comment « un juge flanqué de deux dames pourrait juger de petits voyous? » Le chef de notre gouvernement, qui pourtant semble connaître bien mieux que ses collègues le fonctionnement des tribunaux d'enfants dans d'autres pays, ne paraît pas se douter qu'il est des villes où c'est « une dame » elle-même, qui juge seule « de petits voyous », et qui obtient des résultats remarquables: faut-il rappeler ici les expériences de Mme Grabinska, à Varsovie, qu'a entendues tout un public à Genève et que notre journal a citées en son temps?

Plusieurs Sociétés féminines de Genève ont immédiatement écrit à la Commission du Grand Conseil, chargée d'étudier la réorganisation de la Chambre pénale, en appuyant très chaudement la proposition de M. Albaret. L'Association pour le Suffrage, notamment, a indiqué comment, dans de nombreux pays déjà (Pologne, Allemagne, Autriche, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Suède, etc.), des femmes fonctionnent, soit comme juges uniques de l'enfance, soit comme juges assesseurs entourant un juge masculin, et a relevé que, dans notre pays, deux femmes remplissent des fonctions de juges: Mlle Schlatter, comme juge instructeur du tribunal de l'enfance à Höngg (Zurich) et Mlle Sophie Bovet, comme juge d'instruction, en égalité complète de fonctions avec ses collègues masculins, à Bâle. L'Union des Femmes, elle, a surtout mis l'accent sur les expériences faites par nombre de ses membres dans des fonctions de curatrices de mineurs en liberté surveillée, qui prouvent l'aptitude des femmes à s'occuper d'enfants délinquents.

Ds son côté, le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale est intervenu auprès de la Commission du Grand Conseil pour insister sur la nécessité absolue de l'examen médico-pédagogique du mineur, que le nouveau projet de loi ne stipulait pas comme obligatoire.

Une femme députée à la Chambre irlandaise

Mrs. Collin O'Driscoll vient d'être réélue comme députée par un des districts de la ville de Dublin comme députée à la Chambre de l'Etat Libre d'Irlande. Mrs. Collin, qui est la sœur, si nous ne faisons erreur, de l'homme d'Etat irlandais assassiné en pleine guerre civile, il y a plusieurs années, a déjà siégé dans la Chambre précédente comme membre du parti gouvernemental.

L'éligibilité des femmes françaises aux Chambres de Commerce

La Chambres des Députés, puis le Sénat français ont adopté sans opposition, le mois dernier, une loi nouvelle qui reconnaît aux femmes commerçantes ou anciennes commerçantes le droit d'éligibilité aux Chambres de commerce. Le droit d'électorat à ces mêmes Chambres de commerce avait été donné précédemment aux femmes, qui nous semble-t-il, moins soucieuses des miettes de droits dont nous autres, Suisses romandes, faisons usage le plus largement possible à titre d'étape, n'en avaient que peu profité.

Aussi est-il d'autant plus intéressant de relever qu'à Nice, une candidature féminine a été immédiatement posée par une femme directrice d'un hôtel. Elle n'a pas été élue, c'est entendu, mais il y a eu tout au moins un geste qui a prouvé l'intérêt féminin pour une nouvelle forme de participation à la vie publique.

Questions d'éducation

La VIe Journée d'éducation à Neuchâtel

Ouvrant la séance du 27 février, à l'Aula de l'Université, M. le conseiller d'Etat A. Borel rappela avec à propos qu'il est des sujets d'entretiens pédagogiques qui reviennent périodiquement, parce qu'ils ne sont jamais que partiellement résolus. Tel est bien le thème *Ecole et Famille* — et ce retour d'un titre familier découragea sans doute ceux qui répugnent aux redites. Trois conférences seulement étaient au programme, confiées à des spécialistes, desquels nous pensâmes tour à tour: « Voilà bien « *the right man in the right place!* » Oui, c'est réconfortant d'entendre l'apôtre d'une noble cause, l'enthousiaste qui entraîne... jusqu'à provoquer l'action chez des auditeurs convaincus, gagnés à un effort qui servira l'éducation scolaire et familiale.

« Un orateur de la force persuasive et de l'éloquence simple de votre M. Laurent est un exemple rare, et combien précieux! », ainsi s'exprimait le savant psychiatre Dr. O. Forel, après l'exposé émouvant et convaincant du rédacteur du *Journal des parents*. M. Laurent est un éducateur et un homme de cœur, certain de la réalisation possible de ce qu'il propose: il l'a expérimenté lui-même, et a vu réaliser par d'autres ces « réunions de parents » pour la plus complète collaboration de la famille et de l'école. En traitant de ce qu'elles « attendent l'une de l'autre », le conférencier renouvela le sujet de fond en comble. Si le maître, qui est spécialisé en pédagogie, sait intéresser les pères et mères à quelques lois psychologiques ou aux questions pédagogiques simples qui se présentent à l'école primaire, les parents le remercieront et accepteront les recommandations qu'il leur fera relativement à leurs enfants, sans plus songer à leurs griefs. La conférence du soir précédent, *Famille et Ecole; faut-il collaborer et pourquoi?* a fait une grande impression sur le public simple. Dommage que l'auditoire n'ait pas été très nombreux!

La très jeune Mme Hegg-Hoffet, Dr. en philosophie, nous a présenté un travail sincère, éminemment poétique et de haute valeur psycho-pédagogique sur le sujet: *Les parents peuvent-ils rendre l'école agréable à leurs enfants?* Voilà

Art délicat que celui de Virginia Woolf, rare, inimitable, mais avec des préciosités intolérables et des parti-pris d'obscurité et de décousu. C'est peut-être très anglais et ne supporte pas bien l'exportation.

Orlando n'a pas été traduit en français.[1] C'est à la fois un symbole d'histoire littéraire, un roman de plusieurs générations et réincarnations, avec changement de sexe; une allégorie assez froide et un très beau morceau de prose, tel est l'avis d'Abel Chevalley (*les Nouvelles Littéraires*).

D'une nouvelle très caractéristique de la manière de Mrs. Woolf, traduite en français et intitulée *Les jardins de Kew*, donnons-nous le plaisir de citer ici quelques lignes: « Chaque couple l'un après l'autre passait près du massif fleuri; et tous étaient enveloppés par des couches de vapeur verte, bleue, dans lesquelles leurs corps gardaient d'abord quelque consistance, une certaine couleur, mais bientôt se dissolvaient dans l'atmosphère bleue-verte. Comme il faisait chaud! Si chaud que la grive préférait sauter comme un oiseau mécanique dans l'ombre des fleurs avec de longs arrêts entre chaque mouvement; et plutôt que de voler au hasard les papillons blancs dansaient les uns sur les autres, dessinant, de leur blanche et changeante masse, le contour d'une colonne de marbre en ruine au-dessus des plus hautes fleurs; les verrières des serres étincelaient comme si tout un lot de parapluies verts et luisants s'étaient ouverts au soleil; et dans le bourdonnement d'un aéroplane le voix du ciel d'été exprimait son féroce désir...»

To the lighthouse (Vers le phare), Jacob's room (La chambre de Jacob) et *A Room of ones's own,* trois romans, dont le dernier passe pour une très bonne propagande féministe.[1] Avec humour et éloquence, Mrs. Woolf répond à ceux qui disent que les femmes n'ont rien créé en matière artistique. Il existe en effet bien peu de femmes poètes, peintres et compositeurs de musique. Pourquoi? — Réponse: parce qu'elles n'ont jamais eu de *chambre bien à elle — a room of one's own.* Durant les siècles précédents, la femme n'avait pas souvent une fortune ou un gain personnels, elle était dépendante, incapable de s'instruire et de se faire une situation; il lui a manqué l'Université, l'ambiance intellectuelle, les possibilités de voyager, les moyens de créer et les loisirs pour le faire. L'homme, au contraire, fréquentait les hautes écoles, choisissait son champ d'activité et n'était pas continuellement entravé. Donnez aux femmes bien douées des loisirs et une chambre bien à elles où leur solitude sera respectée, et, dans quelques années on pourra se rendre compte si elles ont oui ou non le génie créateur.

La grande réputation de Virginia Woolf n'est pas due uniquement aux volumes qu'elle a publiés, mais aussi à sa situation dans le monde des lettres et dans le monde tout court, et à la réelle autorité que lui confèrent ses critiques littéraires. La lecture de ses romans est souvent une fatigue; il les faut déchiffrer comme on le fait d'une sonate; l'entrecroisement des thèmes et les continuelles digressions rebutent, cela est certain. Mais aussi, que de passages lus et relus sans que l'esprit en épuise le charme, et quelle récompense attend finalement le lecteur persévérant!

(*A suivre.*) Jeanne Vuilliomenet.

[1] *Orlando:* a *biography.* Editions Tauchnitz.

[1] *A Room of one's own.* Chez Harcourt, Biace and Co, 383. Madison Avenue, New-York.

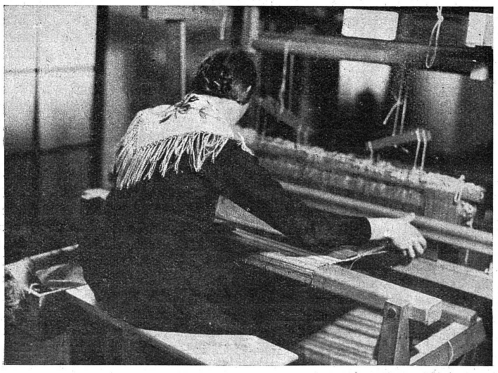

Cliché „Oeuvre pour la Montagne"

Jeune tisseuse valaisanne

(Voir article page suivante).